

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 08h30 à 12h30

Mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13 h30 à 17h30



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} avril 2016

Sur convocation du maire, le conseil municipal s'est réuni le 1^{er} avril 2016, à 20h30

Présents : M Denis CLAIR – Fabrice MARTEL - MME Françoise LORIVAL – MM Fabrice THIERS – Jean-Paul PAULMIER – MMES Nathalie DHORMES – Murielle BERTHELOT - MM Christophe MONTEUX – Jean-Claude VIDAL

Excusée : MME Brigitte CAGNOL, procuration donnée à M Denis CLAIR

Absente : MME Adeline CROZIER

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 03 mars 2016
2. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2016
3. Fixation du prix de l'eau 2016
4. Examen et vote du budget primitif eau 2016
5. Examen et vote du budget primitif principal 2016
6. Délibération mise à jour de la régie de recettes spectacles
7. Délibération des subventions aux associations
8. Délibération sur le projet Natura 2000 - Consultation officielle des périmètres des sites : extension du site Natura 2000, FR820 1658, B6, «vallée de l'Eyrieux et ses affluents ».
9. Délibération sur le projet Natura 2000 - Consultation officielle des périmètres des sites Natura 2000: extension du site Natura 2000, FR820 1669, B25 « Rompon, Ouvèze, Payre»
10. Questions diverses
 - Demande de crédits pour la bibliothèque municipale de Pranles
 - Point sur la programmation culturelle 2016
 - Litige terrain communal ROUSSEL VS COMMUNE DE PRANLES
 - Enquête publique le Monteillat : désignation du commissaire enquêteur
 - Passage à la télévision Haute Définition
 - Information relative à l'avenir de l'Hôpital de Privas

I – APPROBATION DU COMPTE- RENDU DU 3 MARS 2016

Approuvé à l'unanimité sans changement

II – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALE 2016

Après débat et compte tenu de l'augmentation du prix du m3 d'eau, le conseil décide de ne pas augmenter les taxes dont le taux s'établit ainsi :

Taxe d'habitation :	15,43
Taxe foncière bâti :	8,88
Taxe foncière non bâti :	55,68

Soit un produit attendu de 99 088 €.

III – FIXATION DU PRIX DE L'EAU

Les investissements importants pour l'extension et l'amélioration des réseaux AEP (fin du gros chantier de la Pranlette, et travaux à venir sur le secteur du Narsas et Pont de Boyon) justifient aux yeux du conseil une augmentation du prix du m³ d'eau. Le conseil décide à l'unanimité une augmentation de 0,05 €, soit 1,30 € au lieu de 1,25 € le m³.

IV – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2016

Le budget de l'eau 2016 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 61 751 € ; à 283 763 € en recettes et dépenses d'investissement. Soit un budget global de 345 524 €. Le coût des travaux AEP du secteur du Narsas sur le réseau de la Pranlette et ceux de Boyon sur le réseau du Pré est budgétisé à hauteur de 150 000 €. Le budget est voté à l'unanimité.

V – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016

Le budget principal 2016 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 487 286 € ; à 421 127 € en recettes et dépenses d'investissement. Soit un budget global de 909 013 €.

La participation de la commune pour la création de la nouvelle caserne des pompiers de Privas s'élève à 22 000 €.

12 795,08 € HT sont budgétisés pour des travaux d'investissement comprenant :

- numérotation des habitations et numérotations des voies pour 5 000,10 €
- travaux de sécurisation des personnes et des biens (rampe et garde-corps pour les accès handicapés de la mairie et de l'église, barrières entre le théâtre de verdure et le four, baies de la salle Delon et systèmes de fermeture des accès au groupe scolaire) pour 7 794,98 €

VI – DELIBERATION POUR LA MISE A JOUR DE LA REGIE DE RECETTES

Le prix du repas pour la soirée bombine du 23 avril dans le cadre de « De Ferme en Ferme » est fixé à 12€ pour les adultes et 8€ pour les enfants de moins de 11 ans. Ces prix se substitueront également à ceux fixés pour le « biassou ».

VII – DELIBERATION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Trois associations ont reçu la subvention 2015 de 90 € après production du dossier de demande de subventions. Il s'agit des Aînés Ruraux, de l'Amicale Laïque et de PPAM.

VIII – DELIBERATION SUR LE PROJET NATURA 2000 « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »

Le conseil est consulté sur les nouveaux périmètres des sites Natura 2000. S'agissant du périmètre cité en titre, il n'y a pas de modifications concernant la commune. Le conseil donne son accord.

IX – DELIBERATION SUR LE PROJET NATURA 2000 « VALLEE DE L'EYRIEUX ET SES AFFLUENTS »

L'extension du périmètre envisagé sur le secteur cité en titre impacte considérablement le territoire de la commune. Du versant immédiat de l'Auzène et de ses affluents on passe à la

totalité du bassin versant de l'Auzène, du fond de la vallée à la ligne de crête qui va du col du Chapelet aux Croix de Creysseilles.

Il ressort du débat :

- une absence d'information aux propriétaires des territoires concernés
- le périmètre proposé est trop étendu et concerne des zones sans ou peu d'activités humaines
- ces zones ne sont pas constructibles
- cette extension pourrait permettre à des particuliers de créer une activité sans impact nuisible au milieu
- ce sujet est extrêmement sensible puisqu'il avait conduit à rejeter dans un premier temps la nouvelle Charte du PNR
- de fait, le conseil souhaite ne pas renouveler ce schéma et prendre un temps de la réflexion pour acquérir un niveau d'information permettant de délibérer en toute connaissance de cause.

En conséquence, le conseil propose de convoquer une réunion publique (avant le 7 mai, date à laquelle, sans délibération motivée de rejet, l'avis de la collectivité sera réputé favorable) avec la participation d'un responsable du Pôle Nature de la DDT en charge de ce dossier. Au terme de cette réunion le conseil donnera son avis.

XI – QUESTIONS DIVERSES

Bilan et perspectives de la programmation culturelle :

L'adjointe en charge de la culture a fait le bilan de l'année 2015 :

- les dépenses s'élèvent à 16 718,63 € si l'on inclut la soirée du Téléthron
- les recettes s'élèvent à 27 632,68 €

Ce qui donne un solde positif de 12 414,05 €.

La programmation 2016 est quasi bouclée. La Commission Culture Animation et Information du 5 avril y portera la dernière main.

Litige terrain communal – ROUSSEL VS COMMUNE DE PRANLES :

Le maire fait état des derniers développements de l'affaire qui sera appelée près du Tribunal d'Instance de Privas le 7 avril à 9h. De nouveaux documents ont été versés au dossier. Nous plaiderons l'incompétence du Tribunal d'Instance au profit de la juridiction administrative.

Enquête publique chemin le Monteillat :

Le conseil désigne Mr Russier, de St Péray pour diligenter cette enquête publique. Il nous en coûtera 400 € qui seront pris en charge par la demanderesse.

Bibliothèque municipale : demande de financements :

Le maire donne lecture de deux courriers émanant des bénévoles de la Bibliothèque Municipale.

Le premier sur le financement d'activités culturelles pour un montant de 1000 € (soirée conte, rencontre avec un auteur, conférences, etc..), le second sur l'informatisation pour un montant d'environ 800 €. Ces demandes intervenant après la clôture de l'examen du budget, elles ne pourront être prises en compte qu'après débat et par une Décision Modificative.

Du débat (à poursuivre) il ressort que la priorité doit être donnée au financement des activités culturelles sous réserve d'un programme précis et argumenté et pour une somme inférieure à celle demandée. Pour l'informatisation, la décision peut être ajournée pour vérifier l'opportunité d'un investissement important au regard des ressources de la commune.

Enfin, s'agissant de programmation culturelle, il n'est pas inenvisageable que l'activité bibliothèque intègre la Commission Culture Animation et Information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Prochain conseil le mardi 3 mai à 20h30